



27.11.2019
COMMUNIQUE
DE PRESSE

Loi PACTE : Generali lance un nouveau Plan d'Épargne Salariale. Une offre enfin pensée pour les TPE-PME et leurs distributeurs

Partenaire historique des TPE-PME, Generali lance le nouveau Plan d'Épargne Interentreprises Generali Epargne Salariale (GES).

Cette offre a été pensée pour que les TPE-PME puissent intégrer de façon simple des critères d'intéressement, de participation et/ou d'abondement adaptés au métier de chaque entreprise et à ses contraintes financières spécifiques.

Generali s'appuie sur son modèle unique de multidistribution avec des réseaux spécialisés engagés dans le conseil. Une plateforme innovante conçue avec Yomoni permet aux conseillers distributeurs de faire profiter pleinement à leurs clients des atouts de l'épargne salariale renforcés par la loi PACTE¹.

Contact presse :

Laurie Bonneville
03.20.66.32.90
laurie.bonneville@generali.com

www.generali.fr
<http://presse.generali.fr>

Generali Epargne Salariale

Generali lance le PEI/PER-COL (i) « Generali Epargne Salariale (GES) » : une offre enfin pensée pour les TPE PME et leurs distributeurs.

Une équipe experte et dédiée	Une souscription 100% digitale pour le distributeur	Une offre financière diversifiée et innovante	Une bibliothèque digitale et des outils / simulateurs	La tenue de compte Le service clients
Generali Global Pension (GGP) 6 personnes dédiées Expertise technique Appui commercial	Souscription < 7 minutes Signature électronique Partenaire technologique : Yomoni	2 univers d'investissement complémentaires : 30 fonds (6 FCPE / 24 SICAV) 10 sociétés de gestion	Fiches Pédagogiques Outil de création de business plan pour le distributeur	

Une offre innovante pour les TPE-PME avec des partenaires de référence

Generali Epargne Salariale est un Plan d'Épargne Entreprise et un Plan d'Épargne Retraite Collectif tous deux Interentreprises (PEI- PER Collectif (i)) construit par une équipe spécialisée (Generali Global Pension), entité transversale du Groupe Generali dédiée à la retraite.

Un parcours de souscription entièrement digitalisé pour les distributeurs a été développé avec la collaboration de la fintech Yomoni. Simple et rapide (parcours total réalisable en moins de 7 minutes), la souscription avec signature électronique offre aux distributeurs un allègement des procédures administratives, la certitude d'un dossier complet et d'une mise en gestion immédiate mais surtout les moyens et les outils pour devenir de véritables conseillers des entreprises.

Cet outil, issu d'un travail avec les différents réseaux de distribution, leur apporte une aide personnalisée et efficace. Ils peuvent conseiller les options d'intéressement, de

¹ PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.



participation et d'abondement les plus adaptées aux objectifs de leurs clients entreprises.

Par exemple, si on prend les formules d'intéressement, elles s'adaptent en fonction des projets d'entreprise. Voici quelques illustrations :

- Encourager la sécurité routière : pour une entreprise avec une importante flotte automobile, le respect du code de la route est un critère d'intéressement (nombre de PV pour infraction au code de la route inférieur à un certain seuil).
- Stimuler l'efficacité du service clients : pour une entreprise commerciale, le nombre de sonneries avant décrochage.
- Encourager le développement d'une équipe : pour une fintech, taux de staffing de l'équipe à 100%.
- Se concentrer sur la croissance : croissance du résultat d'exploitation.

Deux univers d'investissement complémentaires : une offre traditionnelle de FCPE et des SICAV en architecture ouverte proposées en direct

Au total, 30 fonds gérés par 10 sociétés de gestion d'actifs reconnues en épargne patrimoniale sont proposés dans le plan d'épargne.

- 6 FCPE profilés par niveau de risque, avec un historique de performances de premier ordre, sont accessibles en gestion libre et proposés en gestion par défaut.
- 24 SICAV en direct (actions, obligations, actifs réels, diversifiés) sont accessibles en gestion libre.

Faire évoluer régulièrement l'offre financière

En l'absence de choix du salarié, l'investissement sera réalisé sur la gestion par défaut (FCPE Generali Epargne Prudence pour le PEi, grille de gestion pilotée Equilibre pour un PER Collectif). Un site web dédié et une application permettent aux épargnants d'effectuer toutes leurs opérations à tout moment : transferts, arbitrages, versements volontaires, rachats.

En outre, l'offre financière de « Generali Epargne Salariale (GES) » bénéficiera d'évolutions régulières. Ainsi, la liste des fonds est amenée à être enrichie annuellement pour s'adapter aux attentes des entreprises et aux tendances du marché.

Un déploiement qui s'appuie sur le modèle de multidistribution de Generali et ses relations historiques avec les petites entreprises

Le déploiement de GES s'appuie sur le modèle de distribution diversifié et multicanal de Generali France grâce à une sélection de partenaires naturellement bien positionnés auprès des chefs d'entreprise : agents généraux, courtiers Vie, conseillers en gestion de patrimoine (CGP) et conseillers du réseau LFAC².

Generali est un partenaire historique des petites entreprises : 700.000 entreprises sont accompagnées par ses équipes. Leur offrir une épargne salariale « sur-mesure » est la poursuite naturelle de cet engagement à leurs côtés.

² La France Assurances Conseil, réseau commercial salarié de Generali France, spécialisé dans la protection sociale des petites entreprises (200 conseillers et 20 agences dans toute la France)



Pour **Anne de Lanversin, Directrice Générale de Generali Global Pension (GGP)** :
« La loi PACTE offre de réelles opportunités de développement de l'épargne salariale à la fois pour les entreprises – en particulier les TPE-PME – leurs salariés et nos partenaires distributeurs. Equiper les petites entreprises, c'est d'abord les conseiller, trouver la bonne formule d'intéressement, le bon niveau d'abondement, faire le choix de mettre en place la participation ou pas (pour les entreprises de moins de 50 salariés), bref, construire le produit sur-mesure qui correspond aux objectifs humains et financiers de l'entreprise. Les PEI et PER Collectif permettent aux distributeurs de faire tout cela pour leurs clients facilement. »

Une solution d'épargne salariale en ligne avec les objectifs de la loi PACTE et de la stratégie du Groupe « Generali 2021 »

Avec près de 140 milliards d'euros d'encours à fin juin 2019 selon l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), l'épargne salariale reste peu développée en France, pour les TPE-PME. Seuls 1,4 million de salariés bénéficient d'un dispositif d'épargne salariale dans les entreprises de moins de 250 salariés selon le Ministère de l'Economie et des Finances. Face à ce constat, l'un des principaux objectifs de la loi PACTE est d'équiper 30 % des TPE-PME et au moins 3 millions de salariés d'ici 2020.

Au-delà des enjeux gouvernementaux, cette nouvelle solution d'épargne salariale s'inscrit dans la stratégie « Generali 2021 » et fait écho aux orientations du Groupe :

- Etre le partenaire des clients tout au long de leur vie (« life-time partner »), offrir des solutions innovantes et personnalisées grâce à un réseau de distribution sans équivalent.
- Etre un leader du marché européen en épargne et retraite pour les particuliers, les professionnels et les PME.

A PROPOS DE GENERALI GLOBAL PENSION

Créée en novembre 2018, Generali Global Pension (GGP) est une entité qui a pour vocation d'accompagner les entreprises pour la retraite de leurs salariés, en leur apportant des solutions innovantes et en s'appuyant sur les expertises de Generali en assurance et en investissement.

A PROPOS DE GENERALI FRANCE

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs de l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 12,3 milliards d'euros en 2018. Generali France s'appuie sur plus de 9 000 collaborateurs et agents généraux pour être le partenaire de ses clients tout au long de leur vie. Il offre des solutions d'assurances et de gestion d'actifs à 7,2 millions de personnes ainsi qu'à 750 000 professionnels et entreprises.

Plus de renseignements sur <https://www.generali.fr/>

Suivez notre actualité sur [Twitter](#)

A PROPOS DU GROUPE GENERALI

Le Groupe Generali est un groupe italien indépendant bénéficiant d'une forte présence à l'international. Fondé en 1831, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance, est implanté dans plus de 50 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 66 milliards d'euros en 2018. Comptant près de 71 000 collaborateurs et 61 millions de clients à travers le monde, le Groupe figure parmi les leaders sur les marchés d'Europe de l'ouest et occupe une place d'importance croissante en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie. L'ambition de Generali est d'être le partenaire de ses clients tout au long de leur vie, en leur proposant des solutions innovantes et personnalisées et en s'appuyant sur un réseau de distribution inégalé.

Plus d'informations sur www.generali.com.

Suivez notre actualité sur [Twitter](#)

A PROPOS DE YOMONI

Yomoni est la première société de gestion à proposer à tous les particuliers une offre sur mesure en gestion pilotée, aux frais de gestion abordables et 100 % en ligne. Un outil de recommandation simple et innovant permet à chaque client de trouver le profil d'investissement adapté à son projet, sa capacité d'épargne et à sa tolérance au risque. À chaque profil d'investissement correspond un mandat de gestion et une enveloppe fiscale : assurance-vie, compte-titres ou PEA. Fin octobre 2019, Yomoni totalisait plus de 15 000 clients et se rapprochait des 200 millions d'euros d'encours sous gestion. <http://www.yomoni.fr>